

FONDATION DE L'HOPITAL DE LACHINE CUSM
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
ET ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2025

Aux membres du conseil d'administration de
Fondation de l'Hôpital de Lachine CUSM

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Fondation de l'Hôpital de Lachine CUSM (l'« Organisme ») et de sa filiale, qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles de la limitation des travaux décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité des produits excluant les revenus de placements de l'organisme de façon satisfaisante. Notre audit de ces produits a donc été limité à une comparaison des produits enregistrés avec les dépôts bancaires. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits excluant les revenus de placements, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos le 31 mars 2025 et le 31 mars 2024, de l'actif à court terme au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024 et de l'actif net aux 1^{er} avril 2024, 31 mars 2025 et 31 mars 2024. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2024, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers non consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Laval, le 9 juillet 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n^o A112631

FONDATION DE L'HOPITAL DE LACHINE CUSM

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 MARS 2025

TABLE DES MATIÈRES

RÉSULTATS CONSOLIDÉS	1
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET CONSOLIDÉ	2
BILAN CONSOLIDÉ	3
FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	4
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	5 - 11

FONDATION DE L'HOPITAL DE LACHINE CUSM

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Revenus de placements (note 3)	619 536	775 732
Campagnes de souscriptions et dons (note 4)	2 115 586	510 377
Activités bénéfiques	322 997	276 732
Revenus - Bingo	63 470	74 337
Revenus - Location téléviseurs	45 966	45 341
Revenus - Comptoir alimentaire	<u>138 583</u>	<u>61 182</u>
	<u>3 306 138</u>	<u>1 743 701</u>
CHARGES LIÉES AUX ACTIVITÉS		
Frais de placements	53 541	38 147
Campagnes de souscriptions et dons	281 717	99 443
Coût des activités bénéfiques	153 765	125 160
Bingo	4 109	3 878
Location de téléviseurs	36 192	32 673
Coût des produits - Comptoir alimentaire	<u>69 364</u>	<u>36 865</u>
	<u>598 688</u>	<u>336 166</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	<u>2 707 450</u>	<u>1 407 535</u>
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Salaires et avantages sociaux	160 020	98 583
Honoraires professionnels	25 657	26 901
Frais d'administration	17 909	13 114
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>838</u>	<u>1 083</u>
	<u>204 424</u>	<u>139 681</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LA CONTRIBUTION À L'HÔPITAL DE LACHINE - CUSM	2 503 026	1 267 854
Contribution à l'Hôpital de Lachine - CUSM (note 5)	<u>136 997</u>	<u>77 824</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>2 366 029</u></u>	<u><u>1 190 030</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

FONDATION DE L'HOPITAL DE LACHINE CUSM

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET CONSOLIDÉ

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ACTIF NET NON AFFECTÉ		
SOLDE AU DÉBUT	6 092 319	4 902 289
Excédent des produits sur les charges	<u>2 366 029</u>	<u>1 190 030</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>8 458 348</u></u>	<u><u>6 092 319</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

FONDATION DE L'HOPITAL DE LACHINE CUSM

BILAN CONSOLIDÉ

31 MARS 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	415 935	274 006
Encaisse - comptes épargnes portant intérêts	765 763	69 807
Dépôt à terme	1 717 000	750 000
Intérêts à recevoir	10 305	14 951
Débiteurs (note 6)	385 498	210 388
Stocks	11 590	2 500
Frais imputables au prochain exercice	<u>2 890</u>	<u>2 763</u>
	3 308 981	1 324 415
PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR (note 7)	5 554 560	5 086 558
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 8)	<u>3 020</u>	<u>3 858</u>
	<u><u>8 866 561</u></u>	<u><u>6 414 831</u></u>
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs (note 9)	36 071	35 673
Revenus perçus d'avance	238 149	165 002
Apports reportés (note 10)	<u>133 993</u>	<u>121 837</u>
	408 213	322 512
ACTIF NET		
Non affecté	<u>8 458 348</u>	<u>6 092 319</u>
	<u><u>8 866 561</u></u>	<u><u>6 414 831</u></u>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Administrateur_____
Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DE L'HOPITAL DE LACHINE CUSM

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	2 366 029	1 190 030
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	838	1 083
Variation de la juste valeur des placements	<u>111 993</u>	<u>(472 547)</u>
	2 478 860	718 566
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 11)	<u>(93 980)</u>	<u>(106 688)</u>
	<u>2 384 880</u>	<u>611 878</u>
INVESTISSEMENT		
Variation nette des placements à la juste valeur	(579 995)	(286 991)
Acquisition d'un dépôt à terme	<u>(967 000)</u>	<u>(750 000)</u>
	<u>(1 546 995)</u>	<u>(1 036 991)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	837 885	(425 113)
TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>343 813</u>	<u>768 926</u>
TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>1 181 698</u></u>	<u><u>343 813</u></u>

La trésorerie est constituée de l'encaisse et de l'encaisse - comptes épargnes portant intérêts.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

FONDATION DE L'HOPITAL DE LACHINE CUSM

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 MARS 2025

1. STATUT ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

La Fondation de l'Hôpital de Lachine CUSM (l'«Organisme») est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*. L'Organisme est reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'Organisme a pour objectif principal de recueillir des fonds pour la modernisation de l'hôpital et l'achat de matériel médical indispensable pour le bien-être des patients de l'Hôpital de Lachine (partie intégrante du Centre universitaire de santé McGill).

2. MÉTHODES COMPTABLES

Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent tous les comptes de la société et de sa filiale Le Café de Lachine inc. détenue à 100%.

Principales méthodes comptables

Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges reliées sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Lorsque l'Organisme reçoit des apports à titre de dotations, ceux-ci sont comptabilisés directement en augmentation de l'actif net. Les produits provenant de campagnes de souscriptions ou de dons sont comptabilisés au cours de l'exercice où ils sont reçus.

Les revenus de placements sont comptabilisés au moment où ils sont gagnés et tiennent compte de la variation non réalisée de la juste valeur sur les placements dans la présentation des revenus de placements.

Les autres produits provenant des bingos et diverses activités sont comptabilisés durant l'exercice au cours duquel les activités ont lieu.

Les revenus de comptoir alimentaire sont comptabilisés au moment de la livraison.

Apports reçus en services

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports fournis par les bénévoles et par les membres du conseil d'administration, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Les membres du conseil d'administration de l'Organisme agissent bénévolement et ne sont donc pas rémunérés pour les responsabilités qu'ils assument.

FONDATION DE L'HOPITAL DE LACHINE CUSM

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 MARS 2025

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Contributions à l'Hôpital de Lachine - CUSM**

Les contributions à l'Hôpital de Lachine - CUSM sont comptabilisées dans les résultats de l'exercice au cours duquel elles sont octroyées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers*Évaluation des instruments financiers*

Les actifs et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, à l'exception des actifs et passifs financiers relatifs aux opérations entre apparentés qui sont évalués au coût. Ils sont par la suite comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception des placements en actions cotées sur un marché actif, des obligations et de tout autre placement coté qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont présentées à leur coût d'origine. L'amortissement est calculé en fonction de la durée de vie estimative des immobilisations corporelles selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux suivant :

Mobilier	20 %
----------	------

3. REVENUS DE PLACEMENTS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Revenus d'intérêts	105 768	76 257
Revenus de dividendes	51 849	43 936
Gain sur dispositions de placements	453 858	188 974
Gain (perte) sur change	120 054	(5 982)
Variation de la juste valeur des placements	(111 993)	472 547
	<u>619 536</u>	<u>775 732</u>

FONDATION DE L'HOPITAL DE LACHINE CUSM

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 MARS 2025

4. CAMPAGNES DE SOUSCRIPTIONS ET DONS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Produits reçus	2 127 742	536 840
Produits reportés	(29 633)	(31 426)
Produits reportés constatés	<u>17 477</u>	<u>4 963</u>
	<u>2 115 586</u>	<u>510 377</u>

5. CONTRIBUTIONS VERSÉES À L'HÔPITAL DE LACHINE - CUSM

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Musicothérapie, services et équipements divers - Soins palliatifs	17 477	4 963
Contributions employés - repas	6 769	6 513
Équipements	62 751	56 000
Loisirs	50 000	429
Équipements et dépenses diverses	<u>-</u>	<u>9 919</u>
	<u>136 997</u>	<u>77 824</u>

Depuis le début de ses activités, en 1976, la Fondation a remis à l'Hôpital de Lachine - CUSM des dons totalisant 7 449 509 \$.

6. DÉBITEURS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Sommes à recevoir de l'État	9 363	7 900
Revenus à recevoir	6 791	7 325
Dons à recevoir	<u>369 344</u>	<u>195 163</u>
	<u>385 498</u>	<u>210 388</u>

FONDATION DE L'HOPITAL DE LACHINE CUSM

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 MARS 2025

7. PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Actions canadiennes	1 494 823	1 454 855
Obligations canadiennes	2 202 601	1 760 895
Actions américaines	<u>1 857 136</u>	<u>1 870 808</u>
	<u>5 554 560</u>	<u>5 086 558</u>

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			<u>2025</u>	<u>2024</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortis- sement cumulé</u>	<u>Valeur comptable</u>	<u>Valeur comptable</u>
	\$	\$	\$	\$
Mobilier	39 977	36 957	3 020	3 858
Téléviseurs	<u>59 415</u>	<u>59 415</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>99 392</u>	<u>96 372</u>	<u>3 020</u>	<u>3 858</u>

9. CRÉDITEURS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	26 957	28 048
Salaires et vacances à payer	<u>9 114</u>	<u>7 625</u>
	<u>36 071</u>	<u>35 673</u>

FONDATION DE L'HOPITAL DE LACHINE CUSM

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 MARS 2025

10. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés sont constitués de dotations reçues pour l'Hôpital de Lachine - CUSM pour des départements spécifiques. Ces dotations seront comptabilisées à titre de produits au cours de l'exercice où ces contributions spécifiques seront versées à l'Hôpital. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes:

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Solde au début	121 837	95 374
Reçus au cours de l'exercice	29 633	31 426
Constatés dans les produits de l'exercice	(17 477)	(4 963)
Solde à la fin	<u>133 993</u>	<u>121 837</u>

11. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Débiteurs	(171 027)	(102 217)
Stocks	(9 090)	-
Intérêts à recevoir	4 646	(14 951)
Frais imputables au prochain exercice	(127)	(188)
Créditeurs	(3 685)	(101 280)
Revenus perçus d'avance	73 147	85 485
Apports reportés	<u>12 156</u>	<u>26 463</u>
	<u>(93 980)</u>	<u>(106 688)</u>

12. ENGAGEMENT

L'Organisme a signé une entente débutant le 1er janvier 2022 avec la Fondation du centre de santé de l'université McGill (Fondation du CUSM), qui a pour objet de viser l'augmentation des revenus et l'efficacité des opérations.

Considérant que la Fondation du CUSM a développé une solide infrastructure administrative et une expertise dans les domaines du marketing, des communications, du numérique, des données et des finances, les deux parties conviennent que l'Organisme utilise les ressources administratives et l'expertise en matière de dons majeurs de la Fondation du CUSM pour soutenir ses nouveaux objectifs de collecte de fonds.

FONDATION DE L'HOPITAL DE LACHINE CUSM

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 MARS 2025

12. ENGAGEMENT (suite)

L'entente prévoit que l'Organisme versera à la Fondation du CUSM une compensation pour les services offerts sous forme d'allocation de 10 % de toutes sommes reçues par l'Organisme à titre de revenus, et que certains revenus seront exclus du calcul de l'allocation, soit les revenus du Bingo, café, location de télévision et revenus de placements.

Cette entente est à durée indéterminée et chacune des parties peut mettre fin à l'entente avec un préavis de six mois.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Par l'entremise de son comité de placement, la direction a élaboré une politique de placement qui précise les modalités de placements de l'Organisme. Les placements doivent être choisis et détenus conformément aux critères et aux restrictions établis dans cette politique. La politique est revue au moins une fois par année. La politique de placement comprend les lignes directrices touchant la composition de l'actif et la répartition des risques tolérés.

L'Organisme est exposé à divers risques financiers. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de risque de l'Organisme au 31 mars 2025.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'Organisme est exposé au risque de crédit par ses débiteurs.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses créditeurs.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Organisme est exposée au risque de taux d'intérêt via ses placements en obligations et son dépôt à terme à taux d'intérêt fixe. Les instruments financiers à taux fixe assujettissent l'Organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

FONDATION DE L'HOPITAL DE LACHINE CUSM

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 MARS 2025

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. L'Organisme réalise des opérations de placements en monnaies étrangères. Par conséquent, certains éléments d'actifs sont exposés aux fluctuations des devises. Au 31 mars 2025, les actifs exprimés en monnaies américaines et convertis en dollars canadiens sont les suivants:

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Encaisse	87 260	60 167
Placements	1 857 136	1 870 808

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Organisme est exposé au risque de prix autre par ses placements en actions de sociétés côtées en bourse.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice courant.

